



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division VerviersRéservé
au
Moniteur
belge

22128013

19 OCT. 2022

Le greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0473 952 094

Nom

(en entier) : **ASTERIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue Constant Grandprez 29, 4970 Stavelot****Objet de l'acte : Démission d'administrateur**

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 12 octobre 2022:

L'actionnaire unique prend les décisions suivantes:

2.1. L'actionnaire unique a pris acte de la démission de Mr. Andreas Nau en tant qu'administrateur de la Société et ce avec effet au 14 octobre 2022.

La décision concernant la décharge à Mr. Andreas Nau pour l'exercice de son mandat sera soumise à la prochaine assemblée générale après l'approbation des comptes annuels.

Il suit que l'organe d'administration est composé comme suit avec effet au 14 octobre 2022:

- Mr. Daniel Ross Butler;
- VAL U INVEST SRL, ayant comme représentant permanent Mr. Valéry Autin;
- Business Transformation Companions SRL, ayant comme représentant permanent Mr. Philippe Neumann.

2.2 L'actionnaire unique donne procuration à Me Pieter Van den Broeck, Me Eveline Parisi et Me Amber Rogiers du cabinet Monard Law SCRL, ayant leurs bureaux à 2018 Anvers, Mechelsesteenweg 64 B101, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises lors de cette assemblée générale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Amber Rogiers
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).